

# Lettre aux *Actionnaires*



## Votre **Assemblée Générale** *du 6 mai 2004*



**Henri Lachmann**  
*Président-Directeur Général  
lors de l'Assemblée.*

L'Assemblée Générale Mixte de Schneider Electric s'est réunie le 6 mai 2004 sous la Présidence de M. Henri Lachmann. Elle a pris connaissance des résultats de l'année 2003 qui démontrent la solidité des fondamentaux de Schneider Electric et l'efficacité des plans d'action menés dans le cadre du programme d'entreprise NEW2004. Ont également été présentées les priorités opérationnelles de Schneider Electric pour 2004 et sa stratégie de croissance.

L'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires, notamment :

- L'approbation des comptes de l'exercice 2003.
- La distribution d'un dividende net de 1,10 euro par action, en progression de +10% par rapport à 2003. Ce dividende sera mis en paiement le 10 mai 2004 et assorti d'un avoir fiscal égal à 50% du dividende versé.
- La nomination de la Caisse des Dépôts, représentée par M. Jérôme Gallot, et de M. Chris C. Richardson en qualité d'administrateurs.
- Le renouvellement des mandats d'administrateurs de MM. Daniel Bouton, Thierry Breton, Willy Kissling et Piero Sierra, et de l'administrateur représentant les actionnaires salariés, M. Alain Burq.
- Le renouvellement et la nomination des Commissaires aux comptes.
- La modification des statuts pour permettre la nomination d'un ou de deux censeurs.
- Les autorisations financières données au Conseil d'Administration pour :
  - procéder à des rachats d'actions,
  - annuler les actions rachetées,
  - augmenter le capital en faveur des salariés adhérant au Plan d'Épargne d'Entreprise,
  - attribuer aux dirigeants et aux salariés des options de souscription ou d'achat d'actions.

Le quorum était de 45,6 % et les résolutions ont été adoptées à des majorités comprises entre 81,3 % et 99,8 %.

Merlin Gerin

Square D

Telemecanique

**Schneider**  
 **Electric**

*Building a New Electric World*

# Chiffre d'Affaires

du 1<sup>er</sup> trimestre 2004

*Au 1<sup>er</sup> trimestre 2004, le chiffre d'affaires atteint 2 372 millions d'euros soit, à périmètre et taux de change courants, une forte croissance de +14,1% par rapport au trimestre équivalent de 2003.*

Les acquisitions – MGE UPS Systems, T.A.C, Clipsal – apportent une contribution significative, de 265 millions d'euros (+12,7%), au chiffre d'affaires du trimestre.

L'effet de change négatif reste important à -116 millions d'euros (-5,6%).

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires montre un rythme de croissance soutenu au premier trimestre 2004 à +7% (comparé au premier trimestre 2003). Cette évolution est due à une accélération de la croissance dans les pays émergents et à un début d'amélioration de l'activité en Europe de l'Ouest, tandis que la reprise se confirme en Amérique du Nord.

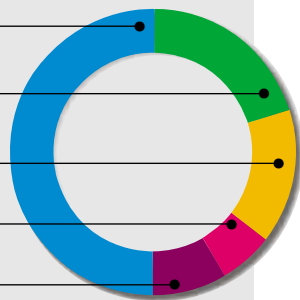
Ainsi, la croissance est redevenue positive dans quasiment tous les pays d'Europe de l'Ouest. L'ensemble des pays émergents réalise des performances remarquables, avec une croissance moyenne supérieure à 20%, grâce aux positions de premier plan de Schneider Electric et à la qualité de son offre.

Dans ce contexte, Schneider Electric anticipe une croissance organique de son chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'année 2004 de +4% à +5%, supérieure à la précédente estimation annoncée.

## Chiffre d'affaires par Direction Opérationnelle

(en millions d'euros et évolution constante en %)

Europe : 1 191	+3,5%
Amérique du Nord : 475	+5,2%
Asie-Pacifique : 362	+20,7%
Reste du monde (*) : 145	+18,0%
Spécialistes (**) : 199	



(\*) Afrique, Moyen-Orient, Amérique du Sud

(\*\*) Activités Automatismes du Bâtiment et Alimentation Electrique Sécurisée, constituées par les acquisitions de T.A.C et MGE UPS Systems, sociétés consolidées respectivement depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003 et le 1<sup>er</sup> janvier 2004

## La parole **aux Actionnaires**

➤ **Comment prévoyez-vous de mettre Schneider Electric en harmonie avec les nouvelles règles de gouvernance d'entreprise, à savoir la séparation des fonctions et des responsabilités de président et de directeur général ?**

Les nouvelles dispositions de la loi NRE prévoient de dissocier les fonctions de surveillance des fonctions d'exécution. Cette question relève des prérogatives du Conseil d'Administration et nous y réfléchissons. La nomination de Jean-Pascal Tricoire comme Directeur Général Délégué, avec la responsabilité de l'ensemble des opérations, est un premier pas dans ce sens bien qu'il ne soit pas juridique. Si nous voulions aller plus loin dans la séparation des fonctions opérationnelles et de surveillance, il faudrait transformer la gouvernance de la société en Conseil de Surveillance et Directoire.

➤ **Envisagez-vous la création d'un comité stratégique au sein du Conseil d'Administration ?**

L'une des responsabilités principales et prioritaires du Conseil d'Administration est de décider de la stratégie du Groupe. Il s'agit de la responsabilité du Conseil d'Administration dans sa totalité et il n'est donc pas logique qu'il crée un comité spécifique pour se décharger d'une partie de cette mission. Le Conseil d'Administration doit consacrer le temps nécessaire à l'examen, à la critique et au contrôle de la mise en œuvre de la stratégie. En revanche, si un sujet nécessite une préparation particulière, nous saurons réunir au moment opportun un comité ad hoc pour l'analyser.

➤ **Quels seront les effets attendus des dernières acquisitions réalisées en matière de chiffre d'affaires et de rentabilité pour le Groupe ? Quels en seront les bénéfices pour l'actionnaire ?**

Les acquisitions réalisées au cours des 18 derniers mois (Digital Electronics, T.A.C, Clipsal, MGE UPS Systems et dernièrement Kavlico) apportent un chiffre d'affaires additionnel de 1,4 milliard d'euros en année pleine avec une marge opérationnelle moyenne de l'ordre de 11%, proche de celle du Groupe actuellement. Nous avons pour objectif d'améliorer encore cette rentabilité et d'exploiter le

potentiel de croissance de ces acquisitions. La trésorerie placée rapporte actuellement environ 2% alors que le retour sur les acquisitions, par leur rentabilité et leurs perspectives de croissance, sera très supérieur. Les retombées pour l'actionnaire seront donc forcément positives.

➤ **Quelles seront les conséquences de la dérégulation du marché de l'énergie pour Schneider Electric ? Cela ouvre-t-il des perspectives ?**

La dérégulation de l'énergie, ainsi que les évolutions dans la production de l'énergie, représentent de nombreuses opportunités pour Schneider Electric. Les formes de production seront plus réparties et plus décentralisées, avec des centrales au niveau des utilisateurs ou des éoliennes. Or, notre offre est tout à fait adaptée à ce type de besoins, puisque nous avons décidé de nous focaliser sur la distribution d'électricité. De plus, nos clients auront plusieurs possibilités d'approvisionnement en électricité. Il leur faudra donc des dispositifs de gestion intelligents, pour passer d'un fournisseur à l'autre et ainsi optimiser le coût de l'électricité. Il s'agit d'un de nos axes de développement.

➤ **Schneider Electric investit 6% de son chiffre d'affaires dans la Recherche & Développement. Ce taux va-t-il augmenter ? Comment se compare-t-il par rapport aux concurrents ?**

Il est difficile de comparer notre taux de Recherche & Développement avec celui de nos concurrents, puisque nous n'investissons pas la même part dans tous nos secteurs d'activité. Toutefois, nous estimons investir plus que nos concurrents en valeur relative dans chacun de nos métiers. Notre rentabilité nous permettrait d'augmenter ce taux mais notre priorité actuelle reste d'obtenir un meilleur retour sur cet investissement. Ainsi, la nouvelle technopole que nous allons implanter à Grenoble nous permettra de rassembler en un seul lieu nos compétences en électromécanique pour l'Europe quel que soit le type de produits développés. C'est une illustration de notre volonté d'accroître notre leadership en électromécanique et notre capacité d'innovation, ceci à partir de la France, qui représente le cœur technologique et historique de Schneider Electric.

## ➤ **Schneider Electric se développe dans les technologies de détection**

Poursuivant sa politique d'acquisitions ciblées, Schneider Electric a annoncé le 23 mars 2004 l'acquisition de Kavlico Corporation (filiale du groupe électronique Solectron Corporation).

Basée en Californie, Kavlico est un acteur majeur du marché des technologies de détection, avec un chiffre d'affaires de 156 millions de dollars pour l'exercice clos à fin août 2004 et 1300 employés.

Des millions de capteurs Kavlico effectuent chaque jour dans le monde des opérations de détection essentielles. Ces capteurs sont avant tout conçus pour des applications à grande série par les constructeurs, dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, mais aussi de l'électro-hydraulique, des systèmes de chauffage et climatisation etc...

Les composants pour constructeurs de machines répétitives constituent l'une des plateformes de croissance définies par Schneider Electric sur des marchés adjacents à son cœur de métier, qui intègre déjà

Crouzet Automation. Le marché mondial des capteurs est estimé à 35 milliards de dollars, dont 21 milliards pour les ventes de composants pour applications répétitives à destination des constructeurs de machines.

La croissance moyenne de ce secteur est de +6% à +8% par an, favorisée par la demande croissante en matière de sécurité et de performance.

Sous réserve de l'approbation des autorités de la concurrence, Schneider Electric acquerra pour 195 millions de dollars en

numéraire 100% de la société Kavlico, libre de toute dette ou trésorerie.

Conformément aux critères d'acquisitions de Schneider Electric, la transaction offrira un rendement supérieur au coût moyen pondéré du capital de Schneider Electric dans un délai de trois ans.



Site de Kavlico Corporation



## Au cours des trois derniers mois

### *Le Résidentiel se joue en « DuoLine »*

Sous la marque Merlin Gerin, Schneider Electric lance une gamme innovante et complète d'appareils de protection, de contrôle-commande et de signalisation, particulièrement étudiée pour l'univers du logement. Cette nouvelle génération de tableaux électriques constitue une opportunité majeure de croissance sur le marché de la distribution électrique résidentielle en France, dont le montant global est évalué à 370 millions d'euros.

### *A l'est, du nouveau !*

Schneider Electric vient d'acquérir la société chinoise Wangao. Avec un chiffre d'affaires annuel de 8 millions d'euros, elle développe et fabrique des inverseurs automatiques de source d'alimentation électrique. Ce produit permet lors d'un problème d'alimentation électrique de permuter automatiquement d'une source d'énergie vers une autre.

Parallèlement, un accord conclu avec Elau AG fait entrer Schneider Electric à hauteur de 46,5% dans le capital de cette société allemande. Cet accord de coopération vise à acquérir une position de leader en solutions d'automatisation des machines d'emballage.

### *Partenariat avec Dassault*

Schneider Electric a noué avec Dassault Systèmes un partenariat s'appuyant sur la création d'une nouvelle société baptisée Dextus. Cette société, filiale à 100% de Schneider Electric, commercialisera les solutions logicielles de Delmia Corp., filiale du groupe Dassault Systèmes, et fournira des solutions numériques et des services de nouvelle génération aux marchés de l'automatisation et de l'ingénierie de production (planification des processus de production, processus d'assemblage de production et simulation d'usines).

## Le Nouveau **Comité Consultatif**

### ➤ **Un "nouveau" Comité Consultatif pour vous représenter**

➤ Suite à l'appel à candidature pour le renouvellement partiel du Comité Consultatif, cinq nouveaux membres ont intégré le Comité Consultatif : M<sup>mes</sup> Dupuy, Neiter, MM. Alluaume, Blandenet et Cardo.

➤ La première réunion, le 6 mai, a été l'occasion d'un passage de relais avec les membres sortants. La société remercie particulièrement M<sup>me</sup> Vigneron, MM. Cazaufranc, Houillon, Perdigau et Vachon pour la qualité des échanges et leur implication pendant leur mandat.

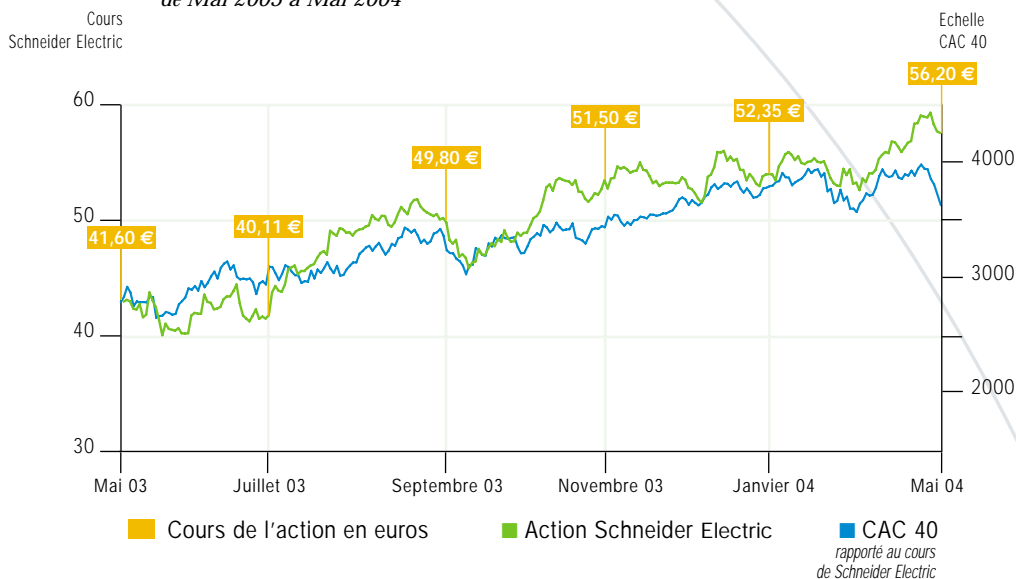
➤ La durée du mandat de membre étant de 2 ans, un nouvel appel à candidature sera effectué avant la fin de l'année. Le comité consultatif est constitué de 10 membres.

➤ Lors de l'Assemblée Générale, un membre du Comité Consultatif a ouvert la session des questions au Président, représentant ainsi les actionnaires qui s'étaient exprimés via le téléphone vert et le site internet.



## Cours de l'action Schneider Electric / CAC 40

➤ **Sur 1 an**  
de Mai 2003 à Mai 2004



### Indicateurs mai 2004

- Actions en circulation : 231 890 170
- Code ISIN : FR0000121972
- Sites boursiers : SU ou SCHN
- Négociation : Premier Marché, éligible au SRD
- Valeur nominale : 8 euros
- Capitalisation boursière : 13 milliards d'euros

### Agenda

**10 mai 2004**

Paiement du dividende

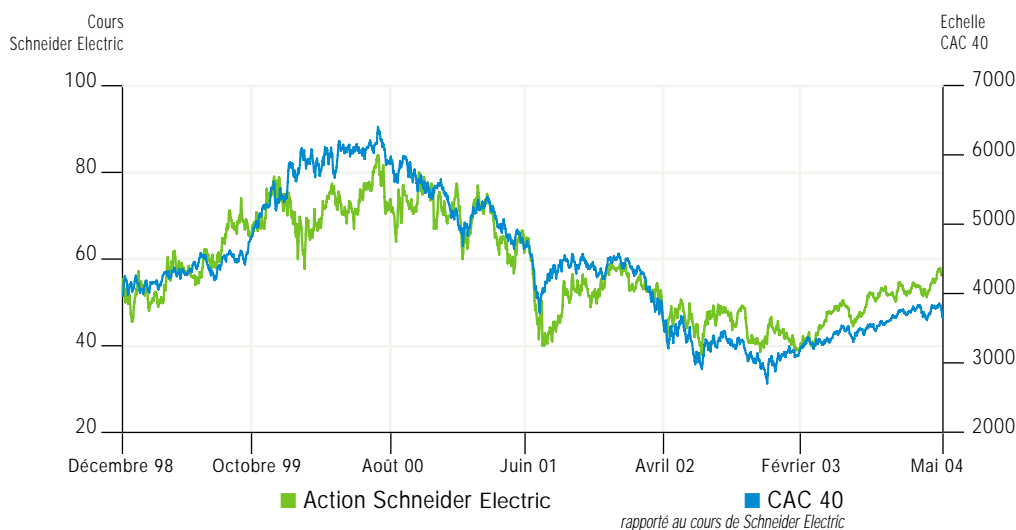
**29 juillet 2004**

Résultats semestriels 2004 et chiffre d'affaires du 2<sup>e</sup> trimestre 2004

**21 octobre 2004**

Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre 2004

➤ **Sur 5 ans**  
de Décembre 1998 à Mai 2004



Retrouvez plus d'information...

➤ **N° Vert 0 800 20 55 14**

[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)

**Schneider Electric**

SCHNEIDER ELECTRIC SA  
43-45 boulevard Franklin Roosevelt  
92500 Rueil Malmaison

Société anonyme au capital de 1 854 737 360 euros  
RCS Nanterre B 542 048 574

Le "plus" **de l'Actionnaire**

**Loi de Finances 2004 Suppression de l'avoir fiscal**

➤ La réforme de l'avoir fiscal, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005, est principalement motivée par des considérations budgétaires et d'harmonisation européenne.

Le changement interviendra pour la première fois pour les personnes physiques sur la déclaration des revenus 2005, à faire en 2006.

La perte de l'avoir fiscal sera compensée par deux dispositifs :

- un abattement de 50 % sur les dividendes perçus avant les abattements classiques de 1 220 ou 2 440 EUR (selon la situation matrimoniale),
- un crédit d'impôt de 50 % des dividendes perçus plafonné à 115 EUR ou 230 EUR (selon la situation matrimoniale) afin de ne pas pénaliser les foyers faiblement imposés ou non imposables, qui pouvaient se voir rembourser l'avoir fiscal non imputé, ainsi que les titulaires des PEA.